

TRÉMEHEUC

n°35 - janvier 2018

Le Mot du Maire

Chères Trémeheucoises, chers Trémeheucois,

En ce début d'année 2018, l'équipe municipale et moi-même tenons à vous adresser, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, nos vœux les meilleurs. Après ces dernières années, parfois difficiles et tourmentées, que 2018 soit une année de paix et de bonheur, qu'elle vous soit douce et épanouissante, personnellement et professionnellement.

L'année 2017 a été marquée par de nombreux changements : élections présidentielle et législative, réformes impactant le fonctionnement des communes.... Dans ce domaine, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu de nombreux transferts de compétences des communes vers les communautés de communes, certains dès le 1er janvier 2018 (PLU, voirie...). De toute évidence ces transferts vont se poursuivre et les communes rurales, comme Trémeheuc, seront de plus en plus dépendantes des décisions communautaires.

En cette période de vœux, j'espère que ces évolutions auront malgré tout une incidence positive sur notre territoire et lui permettront de se développer et de se dynamiser encore. Je reste persuadé que les membres de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, eux-mêmes Maires, adjoints ou conseillers municipaux, continueront à défendre les intérêts de nos communes.

L'année 2017 a aussi été riche d'investissements pour Trémeheuc. Des investissements d'avenir qui auront été réalisés sans aucun emprunt : travaux pour la mise en accessibilité de l'église, réfection de certaines voies communales.... La santé des finances communales est saine et nous poursuivons le triple objectif fixé en 2014, à savoir :

- Désendettement de la commune de 655 €/habitants en 2014 à 495 €/habitants actuellement.
- Stabilité fiscale pour la quatrième année consécutive, les taux d'imposition communaux n'ayant pas augmenté.
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec recherches d'économies à tous les niveaux, sans pour autant perdre en efficacité.

La situation financière de la commune nous permet donc d'aborder 2018 et 2019 sur de bonnes bases.

« Gérer c'est aussi prévoir », c'est pour cela que nous avons lancé plusieurs études afin de réfléchir à la restructuration de la mairie (mise en accessibilité). Le dossier devrait être finalisé dans le courant de l'année pour un début de travaux en 2019.

Entamons l'année 2018 avec optimisme ! Trémeheuc est une commune rurale où il fait bon vivre. Continuons à entretenir des relations humaines et harmonieuses !

Pierre SORAIS, Maire de Trémeheuc

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Etat civil 2017

Naissance

- Maria LEGNAZZI,
née le 8 janvier 2017

- Manon RENARD,
née le 15 décembre 2017

Décès

- Robert COURTAIS,
décédé le 19 décembre 2017

SMICTOM

Collecte des ordures ménagères

(le soir)

Mercredis 10, 17, 24, 31 janvier
et 7 février 2018

Collecte des sacs jaunes

(le soir)

Lundis 15, 29 janvier
et 12 février 2018

Don du sang

Collectes à Combourg en 2018

- Lundi 5 février
- Lundi 23 avril
- Lundi 2 juillet
- Lundi 17 septembre
- Lundi 19 novembre

Délibérations du vendredi 15 décembre 2017

Convention avec le Département d'Ille et Vilaine : Assistance technique pour le Conseil en Énergie Partagé

La Commune bénéficie du Conseil en Énergie Partagé depuis 2007, via une adhésion communautaire. Ce service a pour objet d'accompagner la Commune dans ses actions et démarches de suivi du patrimoine et d'économies d'énergies. À partir du 1er janvier 2018, en application de la loi NOTRe, le Département ne peut plus proposer ce service CEP aux intercommunalités mais seulement aux Communes rurales éligibles. Afin de poursuivre l'action engagée, un nouveau cadre est proposé. La nouvelle convention serait conclue pour quatre années. Le coût annuel serait de 0,35 €/habitant (population DGF de l'année N-1), soit 127 € pour la Commune de Trémeheuc. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Conseil en Énergie Partagé proposé par le Département pour la période 2017-2021.

Reconduction du contrat fourrière animale pour 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le contrat de renouvellement de prestations de services reçu de la SAS SACPA, concernant la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale à compter du 1er janvier 2018. Le contrat est conclu pour une période d'une année débutant au 1er janvier 2018. Il pourra être ensuite renouvelé trois fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède quatre années. Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus est de 398,93 € HT. La commune dépendra de la fourrière animale située au Petit Caleuvre 35830 BETTON, Route de Saint Sulpice. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de prestations de services proposé par la SAS SACPA, dont le siège social est situé 12 Place Gambetta 47700 CASTELJALOUX.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique : Transfert de la compétence PLU

Par délibération n°2017-09-DELA-81 du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique et d'exercer à compter du 1er janvier 2018 la compétence suivante : *En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.* Et d'approuver la charte de gouvernance PLUi y afférant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, qui exercera à compter du 1er janvier 2018 la compétence précisée ci-dessus, et approuve la charte de gouvernance PLUi définitive.

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont à retrouver sur le site internet de la commune.



L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine (de janvier à avril 2018)

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'Etat et la Caisse des Dépôts. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements des habitants à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine (élargie à quelques communes limitrophes du Morbihan et des Côtes d'Armor). C'est une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements.

L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine doit se dérouler de janvier à avril 2018. Plus de 5 000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés TEST-SA et ED-FIELD.

Peut-être serez-vous enquêtés entre janvier et avril 2018. En acceptant de répondre à cette enquête, vous participez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

Contacts :

02 99 86 62 30

mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr